

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 23472 du 27 mars 2018 portant attribution  
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1808478S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24 ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2010 fixant les titres professionnels et la qualification exigés pour la promotion des sous-officiers de gendarmerie aux grades de maréchal des logis-chef et d'adjudant-chef ;

Vu la note-express n° 6042/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 18 janvier 2011 relative à la formation des militaires de la technicité musique ;

Vu le message n° 24691/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 25 mars 2013 relatif à la formation des militaires de la technicité musique,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel est attribué par équivalence au maréchal des logis-chef Duch Mathieu, NIGEND : 234756.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 mars 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, sous-directeur des compétences,*  
J.-M. ISOARDI